

Bureau du 10 juillet 2003

Décision n° B-2003-1548

objet : Mandat spécial accordé à monsieur le conseiller Hubert Julien-Laferrière pour une mission à Sao Paulo (Brésil)
service : Délégation générale aux ressources - Service des assemblées

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 1 juillet 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2001-0008 en date du 18 mai 2001, a délégué au Bureau l'attribution des mandats spéciaux. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Monsieur le conseiller Hubert Julien-Laferrière a été invité à participer à la deuxième édition de Urbis, foire et congrès international des villes sur l'inclusion sociale, la gestion publique et l'innovation à Sao Paulo (Brésil) du 20 au 26 juillet 2003. Il y représentera la Communauté urbaine.

Les objectifs de ce congrès sont de contribuer à la démocratisation de l'administration publique des villes, de partager des expériences et des stratégies innovatrices de gestion publique locale ainsi que de présenter des solutions qui permettent la participation de la population. Au cours de ce congrès monsieur Julien-Laferrière interviendra sur le thème de la coopération internationale ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'article L 2123-18 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil n° 2001-0008 en date du 18 mai 2001 ;

DECIDE

1° - Accorde un mandat spécial à monsieur le conseiller Hubert Julien-Laferrière pour une mission à Sao Paulo (Brésil) du 20 au 26 juillet 2003.

2° - Les frais engagés pour la mission de monsieur le conseiller Hubert Julien-Laferrière seront prélevés sur les crédits inscrits au budget primitif de la Communauté urbaine - exercice 2003 - compte 653 200 - fonction 021.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,